



Thévoz Laurent, Mäder-Brülhart Bernadette, Mutter Christa, Ghielmini Krayenbühl Paola, Bonvin-Sansonnens Sylvie, Schneuwly André, Rey Benoît, Marmier Bruno, Péclard Cédric, Chassot Claude

Promotion des classes bilingues et des projets d'immersion grâce au bénéfice de la BNS

Cosignataires : 3

Réception au SGC : 07.02.18

Transmission au CE : *14.02.18

Dépôt et développement

Par le présent mandat, nous demandons, au nom du groupe VCG, que le canton soutienne financièrement les communes et les écoles qui ouvrent des classes bilingues et d'immersion dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Grâce au bénéfice important de la BNS, le canton de Fribourg touchera en 2018 un montant de l'ordre de 50 millions de francs. Dès lors, au vu des bons exercices comptables répétés de l'Etat et de sa confortable fortune, nous estimons nécessaire que le canton tire parti de ces recettes extraordinaires pour financer un projet - lui aussi extraordinaire - comme la mise sur pied à l'école obligatoire d'une filière bilingue ou de projets d'immersion. Ce projet est extraordinaire au sens où il ne figure pas dans l'actuel programme de législature, quand bien même il correspond à une promesse annoncée, maintes fois réitérée et pas encore réalisée.

La mise sur pied d'une filière bilingue ou de projets d'immersion au bénéfice des générations futures d'élèves fribourgeois permettrait alors de développer qualitativement l'offre éducative du canton en mettant en valeur une de ses plus sûres ressources : son bilinguisme. Elle permettrait aussi de transformer les dispositions légales existantes et les volontés politiques souvent exprimées en projets concrets qui nécessitent des moyens financiers additionnels.

Actuellement, les communes et les écoles de Morat, de Fribourg et de Düdingen montrent la voie et font œuvre de pionniers. Elles prennent l'initiative et sont en train de mettre sur pied des classes bilingues ou d'immersion dans le cadre de la scolarité obligatoire, déjà à partir de la rentrée 2019-2020. Elles méritent d'être soutenues pour ne pas supporter seules les charges qui en résultent, comme toutes celles qui les suivront, encouragées par leur exemple.

Notre mandat propose alors :

- l'affectation de 15 millions au fonds de réserve dédié aux montants versés par la BNS des fonds non affectés à un crédit d'impôts aux contribuables du canton, pour l'année fiscale 2019 ;
- l'attribution de 10 millions de francs à un fonds, à créer, de « Promotion du bilinguisme à l'école obligatoire » pour financer la participation cantonale aux projets de classes bilingues et d'immersion présentés par les écoles et les communes. Ce fonds sera automatiquement dissous au bout de 15 ans, sauf décision contraire du Grand Conseil.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).